



Aerenzdallgemeng

# AVIS AU PUBLIC

## **Avant-projet de règlement grand-ducal déclarant zone protégée d'intérêt national sous forme de réserve naturelle, la zone « Eppeldorf - Hossebiert » sise sur le territoire de la commune de la Vallée de l'Ernz**

Conformément aux dispositions de l'article 40 de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, il est porté à la connaissance du public que le Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité vient d'introduire un dossier relatif à l'avant-projet de règlement grand-ducal déclarant zone protégée d'intérêt national sous forme de réserve naturelle la zone « Eppeldorf - Hossebiert », sise sur le territoire de la commune de la Vallée de l'Ernz aux fins de publication.

Le dossier de l'avant-projet de règlement grand-ducal est déposé au secrétariat communal de la mairie à Medernach du 1er octobre 2026 au 2 novembre 2026 inclus où le public peut en prendre connaissance. Pendant cette même période le dossier peut être consulté sur le site [www.aerenzdall.lu](http://www.aerenzdall.lu).

Endéans ce délai, les objections contre le projet de classement doivent être adressées au collège des bourgmestre et échevins de la commune de la Vallée de l'Ernz.

Medernach, le 1er octobre 2026,

Le collège des bourgmestre et échevins



Administration communale  
de la Vallée de l'Ernz

18, rue de Larochette  
L-7661 Medernach

Tél. : 83 73 02-1  
Fax : 87 96 65

secretariat@aerenzdall.lu  
[www.aerenzdall.lu](http://www.aerenzdall.lu)